

Le lâcher 2020 de petit demi-fond Tournaisis – Aile gauche du Pays Vert (2)

Un lâcher colombophile résulte d'une démarche consensuelle souvent émaillée de discussions enflammées. S'il concrétise un objet de convoitise, il est tout autant susceptible de créer un motif de déception. Surtout quand l'accord forgé, qu'il soit à l'amiable, à l'arraché ou imposé, ne répond pas aux aspirations sportives.

La réalité de terrain est sans appel ! La colombophilie compose avec le privilège de ne pas placer au départ toutes les colonies sur une même ligne pour cause de disparité géographique. Toutefois, l'allongement des distances de vol en petit demi-fond apporte davantage de souplesse qu'en vitesse : les prises de position y sont généralement plus conciliantes. Quatre lâchers sont programmés en 2020 dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon.

Les trois groupements de petit demi-fond du Tournaisis et les trois ententes de l'aile gauche de la région d'Ath convolent en 2020 en justes noces. Cet hymen inattendu, forgé lors de l'assemblée générale de l'EPR de décembre dernier, se cantonne toutefois à la seule ouverture des paniers. En effet, les demandes d'organisation commune sont restées lettre morte. Une rationalisation est en cours, mais la prudence reste de mise chez certains...

Le lâcher « Tournaisis-Aile gauche du Pays Vert » regroupe dès lors six acteurs. C'est pourquoi son analyse se déroule en deux étapes pour détailler les situations individuelles de terrain avant de le synthétiser in fine par une carte représentative.

Aile gauche du Pays Vert

Il faut savoir !

La recherche obstinée d'un lâcher le plus grand possible assurant une importante participation caractérise particulièrement des colonies de l'aile gauche du Pays Vert composée des trois ententes de vitesse, « Les V » (Les III en réalité), la « Frontalière » et « Ouest ».

Chaud et froid. Cette aile gauche athoise savoure, en 2020, l'ouverture des frontières du Tournaisis, avec qui elle partage, depuis belle lurette, un territoire conséquent. Dans semblable configuration, peut-on encore logiquement évoquer la notion de frontière ? Cette « manne » de localités reprises en commun a été, est et sera encore... un argument de poids pour les partisans du rapprochement.

Cependant, si cette aile a atteint, sur sa gauche (en regardant de France), son objectif en s'autorisant à découdre avec le Tournaisis, par contre elle ne peut qu'entériner le divorce



prononcé avec son aile opposée dans le Pays Vert. Ce qui la prive d'une position centrale initialement recherchée, démarche non toujours avouée. Ainsi, l'ouest et l'est athois se concurrencent désormais en vitesse et petit demi-fond, Ce n'était pas le cas l'an dernier car ils constituaient un lâcher « transparisien » infirmant leurs divergences récurrentes sur les courtes distances.

Croissance tous azimuts. La réglementation le leur permettant, deux des trois ententes agrandissent leurs rayons de vitesse en abordant le petit demi-fond. C'est donc, dans la poursuite de cette logique, qu'elles proposent, de nouveau en 2020, un résultat général commun assorti de doublages. Le nombre de ces derniers ne change pas (deux en 2019), mais les acteurs bien. Ainsi, d'une part, l'Entente des Frontières continue à en propose un, en principe toujours de manière épisodique. Et, d'autre part, l'Entente des V et l'Entente de l'Ouest fusionnent (les statistiques de « Coulon Futé » ont peut-être apporté des arguments) les leurs pour tenter de dynamiser leurs nombres de ports respectifs qui, l'an dernier, n'ont pas répondu aux objectifs attendus. Cependant, l'originalité de cet amalgame réside dans le fait qu'en 2019, l'Entente des V était partie prenante de l'aile droite dans le secteur « transparisien ». Un retour aux sources en quelque sorte pour cette dernière.

Stratégies reconduites. Les caractéristiques développées dans les dossiers de vitesse sont étendue en petit demi-fond. Ainsi :

- « **L'Entente des V** », qui propose les plus longues distances, arrête deux rayons de participation, des copies textuelles de leurs homologues en vitesse :

1°) un « grand rayon » dans l'optique du général à des fins d'impacter l'étendue de ce dernier ; c'est la raison pour laquelle les trois communes flamandes **Deftinge**, **Nederbrakel** et **Parike** ont été ajoutées ;

2°) ensuite, un « petit rayon » local, inclus dans le précité, cependant « *raboté* » suite au retrait de douze communes flamandes (**Bever**, **Deftinge**, **Geraardsbergen**, **Goferdinge**, **Moerbeke**, **Nederbrakel**, **Overboelare**, **Parike**, **Sint-Pieters-Kapellen**, **Schorisse**, **Viane** et **Zarlandinge**) et d'une francophone hennuyère (**Marcq**).

- « **L'Entente des Frontières** » jouxte « L'Hexagone » en partie. Elle augmente son rayon de vitesse en déterminant en quelque sorte un « *fer à cheval ailé de localités* » qui « *emprisonne* » la zone de participation arrêtée pour les courtes distances, la frontière française lui interdisant bien évidemment toute incursion Outre-Quévrain.

Toutefois plane une incertitude qui incite « Coulon Futé » à la prudence. En effet, la carte mise à sa disposition par le national servant de base de travail (Composition Entente Frontalière 2020 : Wiers-Baugnies-Thumaid-Bury) et le document remis aux amateurs (Entente Frontalière Itinéraire 2020) ne définissent pas le même rayon. Face à cette diversité d'informations, « Coulon Futé » a composé les dossiers de ladite entente en respectant la carte reçue au national.

Ainsi, à titre d'information, sur le document Entente Frontalière Itinéraire 2020, Irchonwelz est cité en excédent dans le rayon de vitesse. Par contre, en petit demi-fond, le libellé du rayon défini laisse entrevoir à diverses reprises des ouvertures dans le pourtour. Une bonne dizaine de localités reprises sur la carte n'y sont pas.



- « *L'Entente de l'Ouest* », comme l'Entente Frontalière, longe « L'Hexagone », de façon cependant moindre. Une concurrence existe au niveau des doublages entre ces ententes précitées.

« *L'Ouest* » propose aussi en 2020 deux rayons de participation répondant à deux logiques différentes :

1°) un « *grand rayon* » construit à partir de Pipaix et non plus de Leuze suite au transfert réalisé ;

2°) un « *petit rayon* » local, la reconduction de celui de 2019, dans lequel le transfert de la société de Leuze à Pipaix n'intervient pas.

Le rayon cumulé des ententes de l'aile gauche du Pays Vert

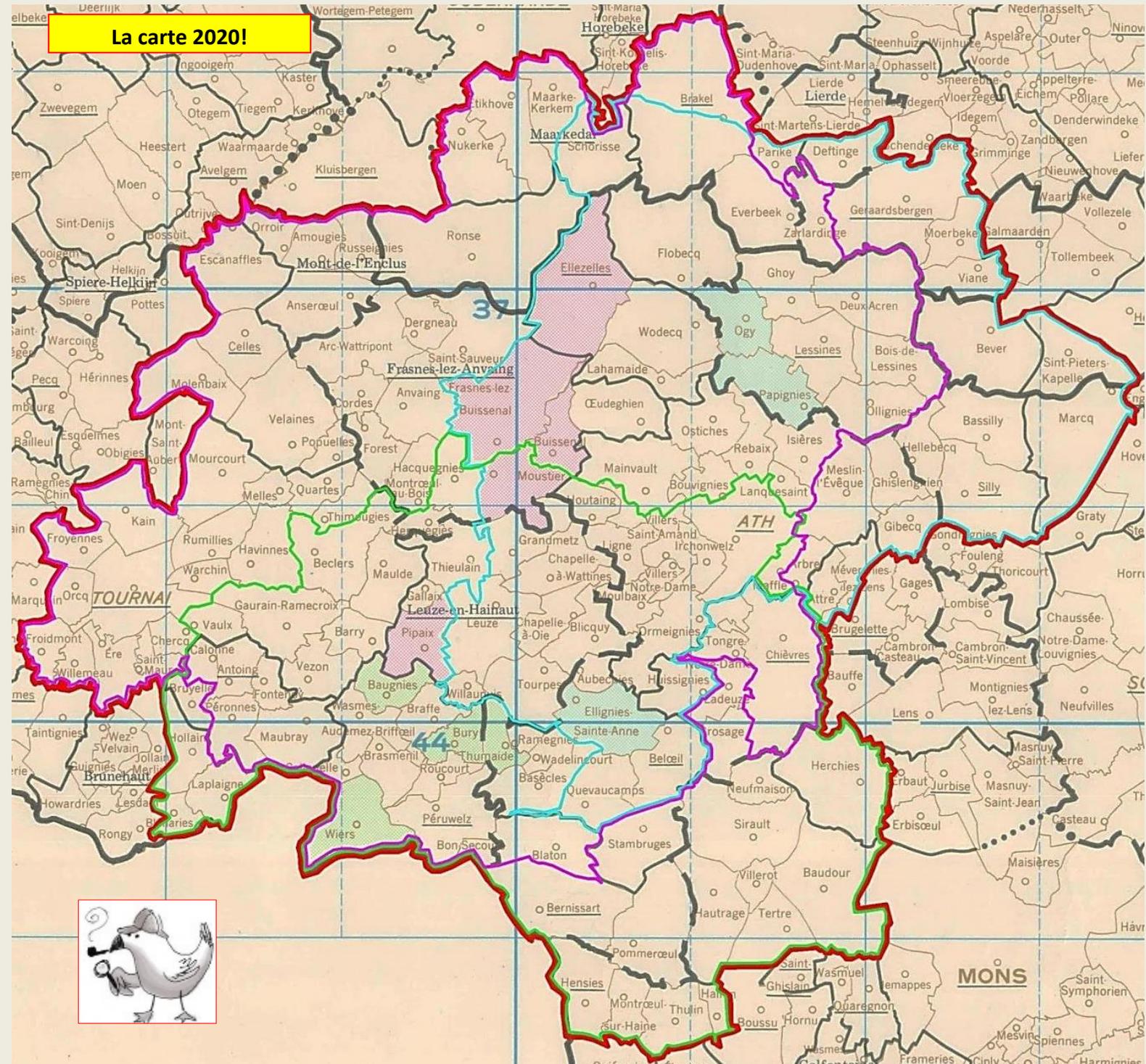
Pourtour en rouge (51 localités) : Wiers, Callenelle, Maubray, Péronnes, Laplaigne, Bléharies, Hollain, Saint-Maur, Ere, Willemeau, Froidmont, Orcq, Froyennes, Kain, Mourcourt, Molenbaix, Celles, Escanaffles, Orroir, Amougies, Russeignies, Ronse, Nukerke, Etikhove, Maarke-Kerkem, Schorisse, Brakel, Parike, Deftinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Chièvres, Herchies, Baudour, Tertre, Hautrage, Hainin, Thulin, Montroeuil-sur-Haine, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz,

Les localités soulignées sont flamandes.

La liste complète (159 localités) : Amougies, Anseroeul, Antoing, Anvaing, Arbre, Arc-Watripont, Ath, Attre, Aubechies, Barry, Basècles, Bassilly, Baudour, **Baugnies**, Béclers, Beloeil, Bernissart, Bever, Blaton, Bléharies, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Bouvignies, Braffe, Brakel, Brasménil, Bruyelle, **Buissenal**, **Bury**, Callenelle, Calonne, Celles, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chercq, Chièvres, Cordes, Deftinge, Dergneau, Deux-Acren, **Ellezelles**, **Ellignies-Sainte-Anne**, Ere, Escanaffles, Etikhove, Everbeek, Flobecq, Fontenoy, Forest, **Frasnes**, Froidmont, Froyennes, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goferdinge, Grandglise, Grandmetz, Grosage, Hacquegnies, Hainin, Harchies, Hautrage, Havinnes, Hellebecq, Hensies, Herchies, Herquegies, Hollain, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Kain, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Laplaigne, Lessines, Leuze, Ligne, Maarke-Kerkem, Maffle, Mainvaut, Marcq, Maubray, Maulde, Melles, Mesvin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Molenbaix, Montroeuil-au-Bois, Montroeuil-sur-Haine, Moulbaix, Mourcourt, **Moustier**, Nederbrakel, Neufmaison, Nukerke, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Opbrakel, Orcq, Ormeignies, Orroir, Ostiches, Overboelare, **Papignies**, Parike, Péronnes, Péruwelz, **Pipaix**, Pommeroeul, Popuelles, Quartes, Quevaucamps, Ramegnies, Rebaix, Ronse, Roucourt, Rumillies, Russeignies, Saint-Maur, Saint-Sauveur, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Tertre, Thiulain, Thimougies, Thulin, **Thumaide**, Tongre-Notre-Dame, Tournai, Tourpes, Vaulx, Velaines, Vezon, Viane, Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Warchin, Wasmes-Audemez-Briffoeil, **Wiers**, Willaupuis, Willemeau, Wodecq, Zarlardinge.



La carte 2020!



Légende

-  *Pourtour de l'« Entente de l'Ouest » (grand rayon)*
-  *Pourtour de l'« Entente des Frontières »*
-  *Pourtour de l'« Entente des V »*
-  *Le rayon cumulé des ententes de l'aile gauche du Pays Vert*



Les rayons des ententes

• « Entente des V »

Pourtour en bleu turquoise (30 localités) : Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Schorisse*, Opbrakel, Nederbrakel*, Parike*, Deftinge*, Geraardsbergen*, Moerbeke*, Viane*, Bever*, Sint-Pieters-Kapelle*, Marcq*, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Arbre, Maffle, Ath, Ormeignies, Huissignies, Beloeil, Quevaucamps, **Ellignies-Sainte-Anne**, Tourpes.

- Les localités soulignées sont flamandes. Celles suivies d'une * peuvent jouer le général des trois ententes et non le doublage de « L'Entente des V ».

La liste complète (68 localités) : Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Bassilly, Beloeil, Bever*, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bouvignies, Buissenal, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Deftinge*, Deux-Acren, Ellezelles, **Ellignies-Sainte-Anne**, Everbeek, Flobecq, Frasnes-lez-Buissenal, Geraardsbergen*, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goeferinge*, Grandglise, Grandmetz, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, Leuze, Ligne, Maffle, Mainvault, Marcq*, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke*, Moulbaix, Moustier, Nederbrakel*, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Opbrakel, Ormeignies, Ostiches, Overboelare*, **Papignies**, Parike*, Quevaucamps, Rebaix, Schorisse*, Silly, Sint-Pieters-Kapelle*, Tourpes, Viane*, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wannebecq, Willaupuis, Wodecq, Zarlarding*.

- Les localités soulignées sont flamandes. Celles munies d'une * peuvent jouer le général des trois ententes et non le doublage de « L'Entente des V ».

• « Entente des Frontières »

Pourtour en vert (30 localités) : Bléharies, Hollain, Bruyelle*, Calonne, Vaulx*, Gaurain-Ramecroix*, Béclers*, Herquegies*, Hacquegnies*, Moustier*, Houtaing*, Villers-Saint-Amand*, Ath, Chièvres, Herchies, Baudour, Tertre, Hautrage*, Hainin, Thulin*, Montroeuil-sur-Haine*, Hensies, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, Wiers, Callenelle, Maubray, Péronnes*, Laplaigne*.

- Les localités annotées d'une * sont reprises en 2020 sur la carte déposée. Elles ne le sont pas par contre par le libellé de l'itinéraire communiqué aux amateurs (N.B : considérer la France comme terrain neutre n'a pas été appliqué par « Coulon Futé »).

La liste complète (75 localités) : Antoing, Ath, Aubechies, Barry, Basècles, Baudour, **Baugnies**, Béclers*, Beloeil, Bernissart, Blaton, Bléharies, Blicquy, Bon-Secours, Braffe,



Brasménil, Bruyelle*, **Bury**, Callenelle, Calonne, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chièvres, Ellignies-Sainte-Anne, Fontenoy, Gallaix, Gaurain-Ramecroix*, Grandmetz, Grosage, Hacquegnies*, Hainin, Harchies, Hautrage, Hensies, Herchies, Herquegies*, Hollain, Houtaing*, Huissignies, Irchonwelz, Ladeuze, Laplaigne, Leuze, Ligne*, Maubray, Maulde, Montroeuil-sur-Haine*, Moulbaix, Moustier*, Neufmaison, Ormeignies, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Pommeroeul, Quevaucamps, Ramegnies, Roucourt, Sirault, Stambruges, Tertre, Thieulain, Thulin*, **Thumaide**, Tongre-Notre-Dame, Tourpes, Vaulx*, Vezon, Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand*, Wadelincourt, Wasmes-Audemez-Briffoeil, **Wiers**, Willaupuis.

- **Les localités annotées d'une * sont reprises en 2020 sur la carte déposée. Elles ne le sont pas par contre par le libellé de l'itinéraire communiqué aux amateurs (N.B : considérer la France comme terrain neutre n'a pas été appliqué par « Coulon Futé »).**

- **« Entente de l'Ouest » (grand rayon)**

Pourtour en violet (43 localités) : Wiers*, Callenelle*, Maubray*, Péronnes*, Antoing*, Calonne*, Saint-Maur*, Ere*, Willemeau*, Froidmont*, Orcq*, Froyennes*, Kain*, Mourcourt*, Molenbaix*, Celles*, Escanaffles*, Orroir*, Amougies*, Russeignies*, Ronse*, Nukerke*, Etikhove*, Maarke-Kerkem*, Schorisse*, Brakel*, Everbeek*, Zarlardinges*, Deux-Acren*, Bois-de-Lessines*, Ollignies*, Isières*, Lanquesaint*, Ath*, Maffle*, Chièvres*, Tongre-Notre-Dame*, Huissignies*, Beloeil*, Quevaucamps*, Blaton*, Bon-Secours*, Péruwelz*.

Les localités annotées d'une * ne sont pas admises dans le doublage de « L'Entente de l'Ouest ». Celles soulignées sont flamandes

La liste complète (115 localités) : Amougies*, Anseroeul*, Antoing*, Anvaing, Arc-Wattripont, Ath*, Aubechies, Barry, Basècles*, Baugnies, Béclers, Beloeil*, Blaton*, Blicquy, Bois-de-Lessines*, Bon-Secours*, Bouvignies, Braffe*, Brakel*, Brasménil*, **Buissenal**, Bury, Callenelle*, Calonne*, Celles*, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chercq*, Chièvres*, Cordes, Dergneau, Deux-Acren*, **Ellezelles**, Ellignies-Sainte-Anne*, Ere*, Escanaffles*, Etikhove*, Everbeek*, Flobecq, Fontenoy*, Forest, **Frasnes**, Froidmont*, Froyennes*, Gallaix, Gaurain-Ramecroix*, Ghoys*, Grandmetz, Hacquegnies, Havinnes, Herquegies, Houtaing, Huissignies*, Irchonwelz*, Isières*, Kain*, Lahamaide, Lanquesaint*, Lessines*, Leuze, Ligne, Maarke-Kerkem*, Maffle*, Mainvaut, Maubray*, Maulde, Melles*, Molenbaix*, Montroeuil-au-Bois, Moulbaix*, Mourcourt*, **Moustier**, Nukerke*, Oeudeghien, Ogy*, Ollignies*, Orcq*, Ormeignies*, Orroir*, Ostiches*, Papignies*, Péronnes*, Péruwelz*, **Pipaix**, Popuelles*, Quartes, Quevaucamps*, Ramegnies*, Rebaix*, Ronse*, Roucourt, Rumillies*, Russeignies*, Saint-Maur*, Saint-Sauveur, Schorisse*, Thieulain, Thimougies, Thumaide*, Tongre-Notre-Dame*, Tournai*, Tourpes, Vaulx*, Velaines*, Vezon*, Villers-Notre-Dame*, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt*, Warchin*, Wasmes-Audemez-Briffoeil*, Wiers*, Willaupuis, Willemeau*, Wodecq, Zarlardinges*.



Les localités annotées d'une * (73 au total) ne sont pas admises dans le doublage de « L'Entente de l'Ouest ». Celles soulignées sont flamandes

Rayon du lâcher Tournaisis - Aile gauche du Pays Vert

68 des 197 localités composant le rayon du lâcher sont reprises à la fois par le Tournaisis et par l'Aile gauche du Pays Vert.

Pourtour en rouge (60 localités) : Mouscron, Luingne, Herseaux, Estaimpuis, Leers-Nord, Néchin, Templeuve, Blandain, Hertain, Lamain, Esplechin, Rumes, La Glanerie, Howardries, Rongy, Bléharies, Laplaigne, Péronnes, Maubray, Callenelle, Wiers, Péruwelz, Bon-Secours, Bernissart, Hensies, Montroeuil-sur-Haine, Thulin, Hainin, Hautrage, Tertre, Baudour, Herchies, Chièvres, Attre, Mévergnies-lez-Lens, Gibecq, Silly, Marcq, Sint-Pieters-Kapelle, Bever, Viane, Moerbeke, Geraardsbergen, Deftinge, Parike, Brakel, Schorisse, Maarke-Kerkem, Etikhove, Nukerke, Ronse, Russeignies, Amougies, Orroir, Escanaffles, Pottes, Spiere, Kooigem, Bellegem, Rollegem.

Les localités soulignées sont flamandes.

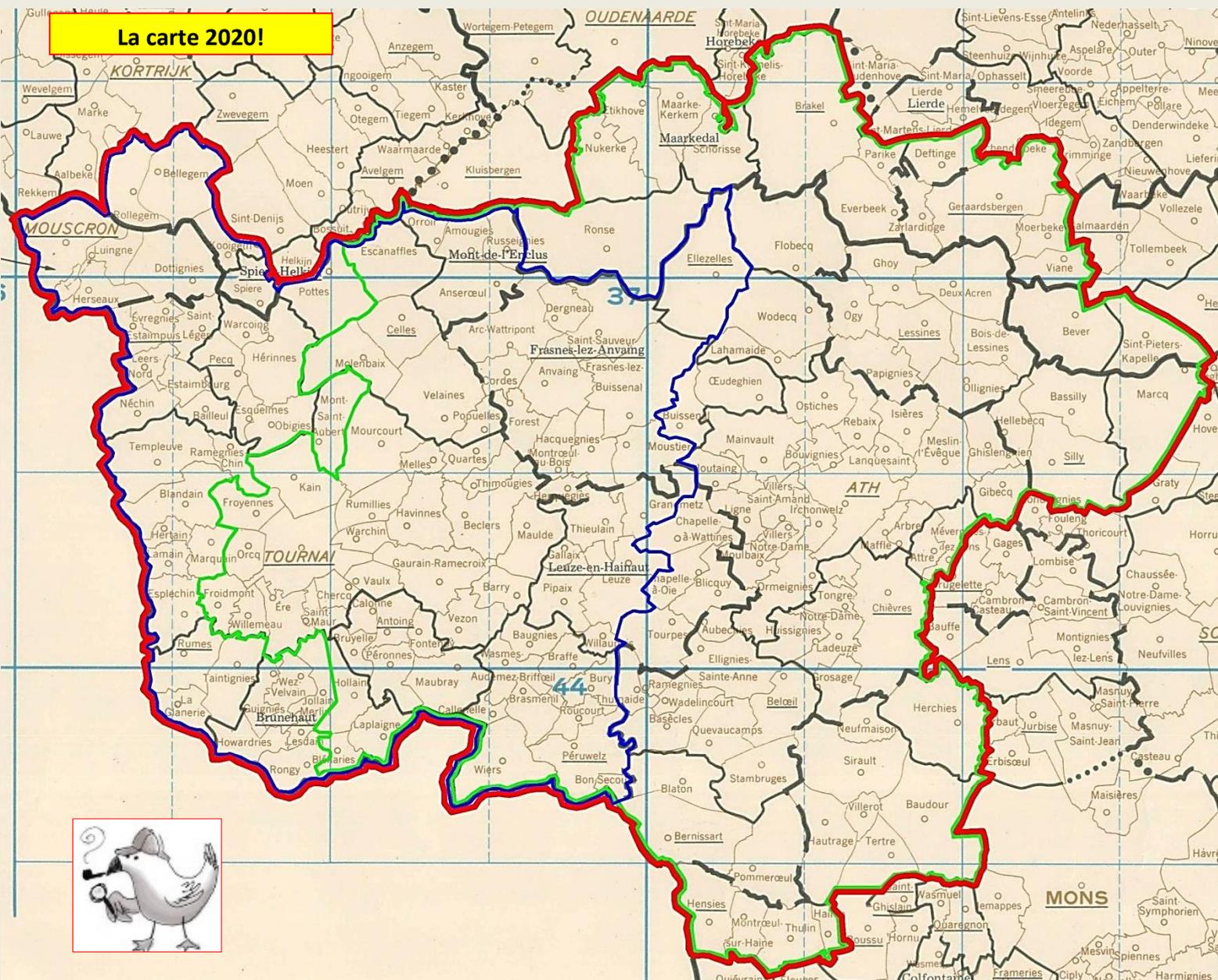
La liste complète (197 localités) : Amougies*, Anseroeul*, **Antoing***, Anvaing*, Arbre, Arc-Wattripont*, Ath, Attre, Aubechies, Bailleul, Barry*, Basècles, Bassilly, Baudour, **Baugnies***, Béciers*, Bellegem, Beloeil, Bernissart, Bever, Blandain, Blaton, Bléharies*, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bon-Secours*, Bouvignies, Braffe*, Brakel, Brasménil*, Bruyelle*, **Buissonal**, **Bury***, **Callenelle***, Calonne*, Celles*, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Chercq*, Chièvres, Cordes*, Deftinge, Dergneau*, Deux-Acren, **Dottignies**, **Ellezelles***, **Ellignies-Sainte-Anne**, Ere*, Escanaffles*, Esplechin, Esquelmes, **Estaimbourg**, Estaimpuis, Etikhove, Everbeek, Evregnies, Flobecq, Fontenoy*, Forest*, **Frasnes***, **Froidmont***, Froyennes*, Gallaix*, Gaurain-Ramecroix*, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Goferdinge, Grandglise, Grandmetz*, **Guignies**, Grosage, Hacquegnies*, Hainin, Harchies, Hautrage, Havinnes*, Hellebecq, Hensies, Herchies, Hérinnes, Herquegies*, Herseaux, Hertain, Hollain*, Houtaing, Howardries, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Jollain-Merlin, **Kain***, Kooigem, La Glanerie, Ladeuze, Lahamaide, Lamain, Lanquesaint, **Laplaigne***, Leers-Nord, Lesdain, Lessines, Leuze*, Ligne, Luingne, Maarke-Kerkem, Maffle, Mainvaut, Marcq, Marquain, Maubray*, Maulde*, Melles*, Mesvin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, **Molenbaix***, Mont-Saint-Aubert, Montroeuil-au-Bois*, Montroeuil-sur-Haine, Moulbaix, Mourcourt*, Mouscron, **Moustier***, Néchin, Nederbrakel, Neufmaison, Nukerke, Obigies, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Opbrakel, Orcq*, Ormeignies, Orroir*, Ostiches, Overboelare, **Papignies**, Parike, Pecq, Péronnes*, Péruwelz*, **Pipaix***, Pommeroeul, Popuelles*, Pottes, Quartes*, Quevaucamps, Ramegnies, Ramegnies-Chin, Rebaix, Rollegem, Rongy, Ronse, Roucourt*, Rumes, Rumillies*, Russeignies*, Saint-Léger, Saint-Maur*, Saint-Sauveur*, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Spiere, Stambruges, **Taintignies**, Templeuve, Tertre, Thieulain*, Thimougies*, Thulin, **Thumaide**, Tongre-Notre-Dame, **Tournai***, Tourpes, Vaulx*, Velaines*, Vezon*, Viane,



Villerot, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, Wannebecq, Warchin*, Warcoing, Wasmes-Audemez-Briffoeil*, Wez-Velvain, **Wiers***, Willaupuis*, Willemeau*, Wodecq, Zarlardinge.

Les localités soulignées sont flamandes. Celles suivies d'une * sont reprises dans chaque aile du lâcher

La carte 2020!



Légende

- Pourtour du rayon cumulé des ententes de l'aile gauche du Pays Vert*
- Pourtour du rayon des groupements tournaisiens*
- Pourtour du lâcher*

